



Restaurons notre église de Loisy (Saône et Loire)

L'histoire d'un village se confond souvent avec celle de son église

Aujourd'hui encore, l'église de Loisy est, avec la mairie, le château et le restaurant, le cœur symbolique de la commune. Négliger ce bâtiment serait ne concevoir notre village que comme une banale juxtaposition d'habitations.

L'église de Loisy est mentionnée dans une dotation faite au monastère de Cluny, en 993. Elle était déjà dédiée à Saint Martin. Jusqu'en 1789, la paroisse de Loisy dépend de Cluny. Sa construction première remonterait, en conséquence, au début du X^e siècle.

Visitons l'église

Le clocher du XVI^e est placé en avant de l'église et fait porche. Le chœur de style ogival aurait été reconstruit au XV^e siècle.

En 1855, alors que la nef primitive de style gothique flamboyant menaçait de s'effondrer, la population de Loisy s'était déjà mobilisée grâce à une souscription pour financer en partie la restauration. La hauteur sous la clef des voûtes est de 11 mètres et 19 fenêtres distribuent la lumière. Six colonnes assez remarquables séparent la nef des bas-côtés (chapiteaux ouvragés).

Notre projet de restauration.

Nos prédécesseurs ont veillé à nous transmettre ce patrimoine, aujourd'hui, nous souhaitons poursuivre leur travail afin que notre église traverse les siècles.

Dans un premier temps, nous nous attacherons à **restaurer les toitures de la sacristie et du chœur**. Ensuite, nous veillerons à sauvegarder les peintures intérieures et les ouvertures.

Le Mot du Maire.

« Aussi loin que l'histoire nous fait remonter dans le temps, l'église et le village font un. Cet édifice est le bien commun de tous. Le conseil municipal soucieux de préserver cet édifice et pour éviter sa détérioration lente mais inéluctable, a décidé de continuer sa restauration. Il a décidé également d'y associer la population. Aussi le lancement d'une souscription publique avec l'aide de la Fondation du patrimoine paraît être une bonne opportunité. Votre soutien permettra de sauvegarde et d'embellir l'église, élément incontournable de notre patrimoine commun.

Vous pouvez nous aider, en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation. Vous pourrez ainsi bénéficier de déductions fiscales incitatives et la Fondation pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte de dons ! »

Le Maire, Isabelle BAJARD

Contacts et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage : Mairie de Loisy

1 Place des Halles - 71290 LOISY / Tel : 03.85.40.13.54 - E-mail : mairie.loisy@wanadoo.fr

Ou Fondation du patrimoine Bourgogne Franche-Comté :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON

Tel : 03.80.65.79.93 - E-mail : bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Je fais un don de € pour la restauration de l'église de Loisy (71)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

☐ Sur le revenu

☐ Sur la fortune (ISF)

☐ Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : l'église de Loisy (71)

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront pas bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

CP Ville.....

Tél..... Mail

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ?

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé

ordre : Fondation du patrimoine : l'église de Loisy (71)

à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/55298

Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d' de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de trois chargés de mission, tous trois salariés.